

Accélérer les réformes structurelles pour la transparence et redevabilité dans le secteur des industries extractives au Gabon



## SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT

### TERMES DE REFERENCE

POUR LE RECRUTEMENT DE CONSULTANTS (INDIVIDUELS, CABINETS DE CONSEILS, BUREAUX D'ETUDES) POUR REALISER L'ETUDE DU PROGRAMME D'EVALUATION DE LA TRANSPARENCE, RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE ET DES IMPACTS DES ACTIVITES DES ENTREPRISES PETROLIERES, GAZIERES, MINIERES DU SECTEUR EXTRACTIF AU GABON

- Septembre 2022 -

## Table des matières

|   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | Contexte  | 3 |
| 2 | Objectifs de la mission   | 4 |
| 3 | Étendue des services et tâches  | 4 |
| 4 | Livrables attendus  | 4 |
| 5 | Calendrier de l'étude   | 5 |
| 6 | Soumission et processus d'évaluation des offres techniques et financières | 5 |
| 7 | Echéances de paiement   | 6 |
| 8 | Profil du consultant (Experts, Compétences, Qualifications)               | 6 |
| 9 | Soutien administratif et documents de base à consulter                    | 6 |

## 1 Contexte

L'ITIE est une norme mondiale qui défend l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Sa mise en œuvre repose sur les principes fondamentaux de transparence et redevabilité. Si elle est bien mise en œuvre, elle peut contribuer à (i) promouvoir l'ouverture et la gestion transparente des richesses provenant des ressources naturelles, (ii) renforcer la gouvernance et éclairer le débat public et (iii) opérationnaliser les dimensions de la transparence (divulgaration extractive, traçabilité extractive, gouvernance et réédition des comptes, amélioration de la gestion des paiements et revenus).

Le déficit de transparence environnementale est de nature à contribuer à la non durabilité des investissements dans le secteur extractif. Ainsi, pour remédier à ce problème, ces dernières années, les investisseurs ont manifesté un intérêt croissant pour les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le monde entier et notamment dans le secteur des industries extractives. Le renforcement de la responsabilité environnementale du secteur des industries extractives des entreprises pétrolières, gazières et minières est particulièrement important aujourd'hui dans le cadre de la transition vers une économie verte. De nombreux projets visant à assurer cette transition qui se développe rapidement dans de nombreux pays, stimuleront la demande de divers métaux.

Pour l'ITIE, la prise en compte approfondie de la gouvernance devient nécessaire lorsque l'on considère la performance des entreprises en matière d'environnement, de questions sociales et de gouvernance (ESG). Les attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE ont été élaborées et publiées en consultation avec les plus de 60 membres de l'ITIE regroupant les entreprises en février 2022. Les progrès réalisés relativement aux attentes pour chacune de ces entreprises ont été évalués en 2021 et seront évalués à nouveau au début de 2023 et publiés sur le site Internet de l'ITIE.

Au Gabon, le processus de planification et de mise en œuvre de l'ITIE Gabon est conduit par un groupement d'intérêt public créé par le décret n°00535/PR/MEFBP du 08 juillet 2005, respectivement révisés à travers le décret n°579/PR/MEPPDD du 22 décembre 2016 puis le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2022. Il est placé sous la tutelle technique du Ministre de l'Economie et de la Relance. Il est doté de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie administrative et financière. Sa mission consiste à assurer la mise en œuvre et le suivi des principes, critères et exigences de la norme ITIE.

S'agissant des lacunes du volet suivi de la performance environnementale des entreprises, au moins trois événements environnementaux ont alimenté ces temps derniers le pays sur le déficit de transparence environnementale dans le secteur extractif. Il s'agit notamment de (i) la pollution de la rivière Moulili<sup>1</sup> dans le Haut Ogooué par l'exploitation minière du Manganèse, (ii) la pollution de la rivière Obangue sur avertissement des équipes de terrain du WWF Gabon<sup>2</sup> et (iii) récemment la pollution en Etimboué<sup>3</sup>.

En plus de la communication officielle des indicateurs environnementaux au gouvernement, les

---

<sup>1</sup> [http://french.china.org.cn/autreshorizons/2011-05/23/content\\_22618793.htm](http://french.china.org.cn/autreshorizons/2011-05/23/content_22618793.htm)

<sup>2</sup> <https://ejatlas.org/conflict/pollution-of-the-obangue-river-also-dubanga-river/?translate=fr>

<sup>3</sup> <https://www.business-humanrights.org/fr/derni%C3%A8res-actualit%C3%A9s/gabon-perenco-poursuivi-en-justice-pour-pollution-de-lenvironnement/>

publications annuelles des informations publiques non financières des entreprises industrielles reflétant les aspects socio-environnementaux de leurs activités éclaireront l'opinion publique sur les pratiques en cours. Ces publications seront destinées à sensibiliser toutes les parties intéressées, y compris la population des zones proches des sites extractifs, les investisseurs et les compagnies d'assurance, à l'impact environnemental et aux risques environnementaux associés aux activités de ces entreprises, tout en soutenant la cause de la préservation de la nature et du développement durable au Gabon.

Ainsi, le Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon par cette étude de référence vise à (i) améliorer les reportages des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), (ii) approfondir la prise en compte de la gouvernance nécessaire à la performance des entreprises en matière d'environnement, de questions sociales et des indicateurs de gouvernance (ESG), (iii) contribuer à la mise en place d'un système de transparence environnementale pour la publication annuelle de la note de transparence environnementale des entreprises d'autre part. Ce dispositif induira l'amélioration de la qualité de la gestion des risques environnementaux dans le secteur des industries extractifs et incitera les entreprises à accroître leur niveau de responsabilité environnementale.

## 2 Objectifs de la mission

L'objectif de la mission consiste à fournir au Gouvernement du Gabon et au Groupe Multipartite de l'ITIE Gabon, une évaluation environnementale de référence sur les sites des industries extractives des entreprises opérant au Gabon conformément à la réglementation nationale et aux exigences internationales reconnues par le pays et l'ITIE.

D'une manière spécifique, il s'agit de :

- ✓ Proposer un dispositif d'évaluation de la performance basé sur les indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- ✓ Identifier et formuler le programme et les projets prioritaires et contribuer aux actions de lobbying et plaidoyers pour la mobilisation des financements dédiés à la mise en œuvre dudit programme.

## 3 Étendue des services et tâches

Le consultant est mené à suivre les étapes suivantes, (1) revue documentaire, (2) réunions et consultations avec les différentes parties prenantes, (3) diagnostic des cadres, dispositifs, mécanismes et outils d'évaluation de la performance environnementale des entreprises, (4) rédaction du rapport de l'étude, (5) identification et formulation du programme et projets prioritaires, (6) formulation et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du programme, (7) (élaboration du document de synthèse et des recommandations de l'étude et (8) présentation du rapport au Groupe Multipartite.

## 4 Livrables attendus

Les livrables attendus sont constitués de :

### Livrables principaux

- ✓ Un rapport de l'étude ;
- ✓ Un document du programme ;

- ✓ Un document de stratégie de mobilisation des ressources du programme

#### Livrables intermédiaires

- ✓ Une note méthodologique pour la conduite de l'étude ;
- ✓ Un rapport de démarrage de la mission ;
- ✓ Un document de synthèse du rapport de l'étude ;
- ✓ Une présentation powerpoint pour la diffusion des résultats.

## 5 Calendrier de l'étude

L'étude durera 3 mois. Elle sera réalisée du 05 Janvier au 05 Avril 2023. Les principales étapes à suivre sont les suivantes.

| Etapes   | Livrables                                   | Echéances                 |
|--|---|---------------------------|
| (0) Démarrage de la mission  | Compte-rendu de réunion                     | A préciser ultérieurement |
| (1) revue documentaire   | Note méthodologique<br>Rapport de démarrage | A préciser ultérieurement |
| (2) réunions et consultations avec les différentes parties prenantes   | Rapport provisoire et définitif de l'étude  | A préciser ultérieurement |
| (3) diagnostic des cadres, dispositifs, mécanismes et outils d'évaluation de la performance environnementale des entreprises |   | A préciser ultérieurement |
| (4) rédaction du rapport de l'étude  |   |                           |
| (5) identification et formulation du programme et projets prioritaires   | Documents de programme                      | A préciser ultérieurement |
| (6) formulation et mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources du programme                                 | Document de stratégie de mobilisation       | A préciser ultérieurement |
| (7) élaboration du document de synthèse et des recommandations de l'étude  | Document de synthèse                        | A préciser ultérieurement |
| (8) présentation du rapport au Groupe Multipartite   | Support powerpoint                          | A préciser ultérieurement |

## 6 Soumission et processus d'évaluation des offres techniques et financières

Offre Technique

Cf. informations section 6 de l'AMI publié

Offre Financière

Cf. informations section 7 de l'AMI publié

Les soumissionnaires intéressés devront adresser leurs propositions d'offres de services ainsi que tous les documents justificatifs y afférent. Ces offres devront être transmises au secrétariat technique permanent de l'ITIE sis au Quartier Batterie IV, Immeuble Bel Espace, derrière l'Ambassade du Togo, au plus tard le lundi 19 Décembre 2022 à 16h00 (heure de Libreville). Des informations supplémentaires

pourront être obtenues auprès dudit service uniquement par échanges d'emails entre les 06 et 09 décembre 2022. Les propositions d'offres de services équilibrées en genre sont vivement encouragées.

Contractualisation : Un Contrat de Services sera signé directement avec le soumissionnaire retenu.

## 7 Echéances de paiement

Le calendrier indicatif des paiements est le suivant :

| [%]  | Etapes   | Livrables   | Echéances                 |
|------|--|---|---------------------------|
| 50 % | A la signature du contrat                      | 21 jours après l'après l'approbation du rapport de démarrage  | A préciser ultérieurement |
| 50 % | Présentation du rapport au Groupe Multipartite | 21 jours après l'après l'approbation des livrables principaux | A préciser ultérieurement |

## 8 Profil du consultant (Experts, Compétences, Qualifications)

- ✓ Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine des évaluations environnementales, de la transparence, dispositifs de reporting environnemental, ingénierie de programmes et projets ;
- ✓ Faire la preuve d'au moins trois (3) références pertinentes dans les prestations d'envergure nationale ou internationale au cours des trois (3) dernières années ;
- ✓ Proposer une équipe d'experts compétents et qualifiés ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des secteurs pétroliers, gaziers et miniers ou d'autres secteurs de ressources naturelles de préférence au Gabon ;
- ✓ Avoir une bonne compréhension de l'ITIE et de ses processus.

*La présence dans l'équipe de nationaux hautement qualifiés sera considérée comme un plus, lors de l'évaluation des offres.*

## 9 Soutien administratif et documents de base à consulter

L'ITIE Gabon facilitera les prises de contact avec les parties prenantes concernées par l'étude. Il fournira aussi à la demande du consultant retenu, la salle des réunions dans le cadre de la réalisation des activités prévues par les présents TdRs. Les documents à consulter par le prestataire pour complément d'informations sont les suivants :

- La norme ITIE 2019 ;
- Le plan triennal de travail (PTT 2022-2024) et plan de travail annuel budgétisé (PTAB 2022) ;
- Le Décret 0077 réorganisant l'ITIE Gabon et son Règlement Intérieur ;
- Le code pétrolier et le code minier, incluant les textes d'application spécifiques à chaque secteur ;
- Le lien du site web de l'ITIE Gabon.